

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)





Mise en forme par la société ICARE -Ingénieur Conseil Eau et Assainissement 109 Avenue Blaise Pascal 33160 Saint Médard en Jalles Tél: 06 28 77 16 49

email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
II.1 - Territoire desservi.	
II.2 - Mode de gestion du service d'eau potable	
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant	
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité	
II.3 - Les ressources en eau.	
II.4 - LES ABONNÉS DU SERVICE	
II.5 - Les réservoirs.	
II.6 - Le réseau de canalisations et les branchements	
II.6.1 - Le réseau de canalisation	
II.6.2 - Les branchements et les compteurs	
II.6.3 - Les clients	8
II.7 - Travaux et études	8
II.8 - Synthèse	8
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE	9
III.1 - La qualité des eaux distribuées.	q
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE	
III.2.1 - Indices concernant les réseaux	
III.2.2 - Volumes produits et consommés	
III.2.3 - Rendement du réseau	
III.2.4 - Fuites	
III.2.5 - Indices linéaires de pertes	
III.2.6 - Indices concernant le service	
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE	
IV.1 - Tarification de l'eau	
IV.1.1 - Préambule	
IV.1.2 - La part de la collectivité	
IV.1.3 - La part de l'exploitant	
IV.1.4 - Les taxes et redevances	
IV.1.5 - Récapitulatif	
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE	
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable	15
IV.2.2 - Compte administratif	
IV.2.3 - Évolution de la dette	
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE	17
ANNEXES	
A1 – Rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau.	18
A2 - Fiche de synthèse des indices de performance.	

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

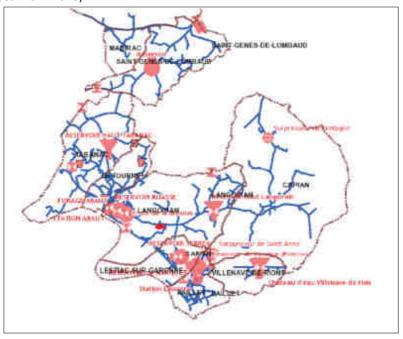
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 250 abonnés représentant environ 7 000 habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2018 est de 3 250 abonnés représentant environ 7 017 habitants (données INSEE 2018).



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau contrat de délégation depuis le 1er janvier 2013 Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

Gestion des abonnés :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du

règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ;

Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;

Accueil du public :

à Bordeaux

Service client:

SUEZ - 91 Rue Paulin

accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

① 0 977 408 408

Service urgence et

① 0 977 401 117

astreinte

(24 h/ 24)

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Astreintes;

Traitement des informations et réparation des fuites ;

Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;

Analyses et suivi de la qualité de l'eau;

Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.

Renouvellement: Des installations électriques, des télégestions, des pompes ;

> Des portes, peintures des ouvrages; Des compteurs, des vannes et BAC;

Des installations de traitement hors génie civil.

Divers: Fourniture et mise à jour des plans ;

Campagne de recherche des fuites;

Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ;

Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement: Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des

canalisations;

Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;

Déplacement des conduites.

Renouvellement: Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs

Portails et clôtures

Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

Site internet: www.toutsurmoneau.f

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	nmune Langoiran		Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène moyen - Zone déficitaire		Oligocène
Débit nominal (m³/h)	100	35	8
Débit journalier autorisé	2 000 m³/j (soit 20 heures/j)		
Débit annuel autorisé	493 000 m³/an		
Débit exploitation (m³/h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

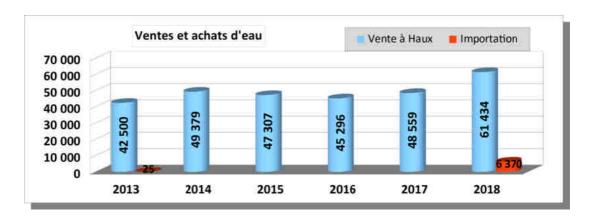
Des achats possibles et une vente d'eau vers la commune de Haux

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon pour la zone de Villenave de Rions. Il n'y pas eu d'achat d'eau depuis 2013.

Les ventes vers Haux ont augmenté de 26 % cette année pour atteindre 61 434 m³, alors qu'elles étaient régulières depuis des années. Il subsiste toujours un problème de règlement des factures.

En 2018, il a été importé 7 919 m³ dont 6 370 m³ sur la période de relève et exporté 69 315 m³ dont 61 434 m³ sur la période de relève



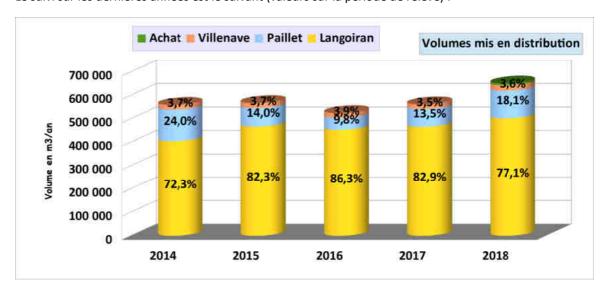
La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

Une augmentation de 7 % des volumes prélevés, principalement sur le forage de Paillet

	Forage				TOTAL	
	Langoiran	Paillet	Villenave	Achat d'eau	TOTAL	
2011	389 581	101 237		9	389 590	
2012	411 375			576	411 951	
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298	
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700	
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345	
2016	452 773	51 303	20 678	0	524 754	
2017	465 946	75 597	19 928	0	561 471	
2018	501 645	117 668	23 727	6 370	649 410	
Variation 2016/2017	7,7%	55,7%	19,1%	/	15,7%	
Total forage	643 040	14,5%				

On constate une augmentation de14.5 % des pompages sur les forages, le recours à des importations pour un total de 649 410 m³ dans l'année.

Le suivi sur les dernières années est le suivant (valeurs sur la période de relève) :

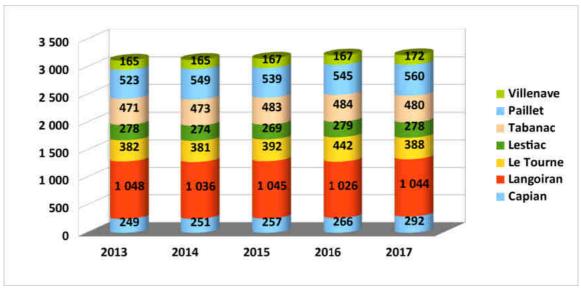


Il y a une augmentation de la production totale avec en plus une diminution de l'utilisation du forage de Langoiran et une augmentation de celui de Paillet.

II.4 - LES ABONNÉS DU SERVICE

Une augmentation de 36 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 250 abonnés La population de 7 017 habitants (données INSEE) représente 3 250 abonnés dont 3 166 abonnés domestiques, 25 abonnés collectivité , 59 professionnels. Il n'existe qu'une vente en gros (Haux). En 2018 on compte 36 abonnés de plus qu'en 2017.

On arrive aux chiffres suivants (pas de valeurs pour 2018) :



11.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 710 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	e Localisation Volume		Туре				
Secteur de Langoiran							
Langoiran	Croix Mission	1 200 m3	Au Sol				
Langoiran	La Ruasse	350 m3	Au Sol				
Langoiran	Haut Langoiran	200 m3	sur Tour				
Lestiac	Terrey	200 m3	Au Sol				
Tabanac	Tabanac	150 m3	sur Tour				
	TOTAL	2 100 m3					
Secteur de Paillet							
Paillet	Marquet	450 m3	Au Sol				
Secteur de Villena	Secteur de Villenave de Rions						
Villenave	Usine	60 m3	Au Sol				
Villenave	Bourg	100 m3	Au Sol				

Les capacités des réserves sont supérieure à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

160 m3

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en avril-mai ou septembre-octobre 2018.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

TOTAL

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompages sur les sites de production ou de stockage

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 105,9 km après régularisation des plans et ajout de 420 m de nouvelles canalisations (extensions et lotissements).

De petites extensions ont été réalisées en 2018, ainsi que des renforcement/réhabilitation pour un total de l'ordre de 900 m.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

Nom	Commune	Туре	Volume bâche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2014	2015	2016	2017	Evolution
Coupure d'eau non programmée	0	0	5	18	260%
Coupure d'eau programmée	6	0	1	20	1900%
Purges	40	17	8	?	
Renouvellement compteurs	139	55	0	105	/

II.6.2 - Les branchements et les compteurs

Le réseau comporte 3 321 compteurs dont 3 266 (98,3 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

En 2017 le délégataire a réalisé 1 173 actions sur le réseau, dont :

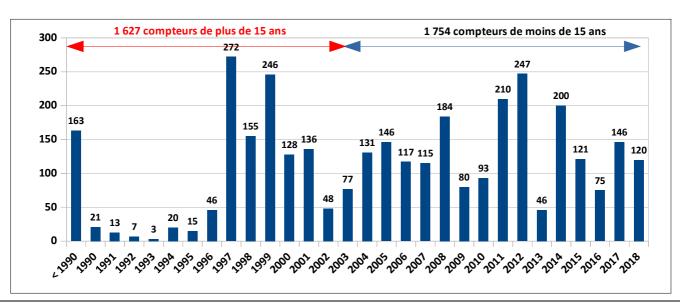
Prestation	2016	2017	2018	Evolution		
Prestation	2016	2017	2018	Nombre	%	
Création branchement	25	26	25	-1	-3,8%	
Branchement renouvelé	1	8	9	1	12,5%	
Dépose de compteurs	/	2	3	1	50,0%	
Pose de compteurs		56	52	-4	-7,1%	
Enquête clientèle		286	313	27	9,4%	
Devis		55	41	-14	-25,5%	
Fuites sur branchement	65	61	50	-11	-18,0%	
Fuites sur réseau	45	46	49	3	6,5%	

Un parc de compteurs assez âgé avec près de 185 compteurs de plus de 25 ans et 48 % des compteurs à changer

Les données 2016 sont incomplètes car Nantaise ne faisait pas cette comptabilité.

On dénombre 185 compteurs de diamètre \emptyset 15 mm de plus de 25 ans (349 en 2016) qu'il faudrait changer impérativement et 1 627 compteurs de plus de 15 ans (soit 48 % du parc) qui doivent aussi être remplacé selon le contrat.

La pyramide des compteurs est la suivante :



Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.6.3 - Les clients

On peut recenser les données suivantes :

Action	2015	2016	2017	2018 Variation		ation
Nombre total d'abonnés	3 152	3 209	3 214	3 250	36	1,1%
Nombre de branchements	3 275	3 370	3 469	3 529	60	1,7%
Nombre de compteurs	3 196	3 291	3 321	3 381	60	1,8%
Nombre de contacts par oral avec un client	2 446	2 354	3 410	3 214	-196	-5,7%
Nombre de contacts écrits avec un client	549	371	611	642	31	5,1%
Nombre de réclamations écrites	4	25	54	63	9	16,7%
Nombre de première relance pour non paiement	761	833	/	/		
Taux d'impayés sur facture précédente	2,38%	18,40%	/	2,38%		

le délégataire indique 5 gros consommateurs dont la vente d'eau à Haux (61 434 m³), CIPOSTE à Paillet (16 434 m³), la société Gonfrier à Lestiac (13 822 m³), Logevie à Langoiran et le Château Renon pour moins de 8 000 m³/an chacun

II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le Syndicat a prévu les travaux suivants :

Année	Description	Montant HT
	Sectorisation	2 800,00 €
	Extension ou renouvellement	118 716,00 €
2018	Télégestion au surpresseur Catherine	3 400,00 €
	Télégestion à la station de Paillet	2 600,00 €
	Total	127 516,00 €
	Déferrisation de Paillet	320 000,00 €
	Sectorisation	12 500,00 €
	Périmètre forage Villenave	3 400,00 €
2019	Clôture réservoir Croix Mission	20 840,00 €
	Trvx sur quai Langoiran	27 500,00 €
	Travaux divers	146 000,00 €
	Total	530 240,00 €

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2017 se caractérise par :

Nombre d'abonnés : 3 250 abonnés

Volume mis en distribution: 564 588 m³ (+ 61 434 m³ vers Haux)

Volume consommé: 357 590 m² sur l'année et 348 409 m³ sur relève

Longueur de réseau : 105,9 km

Travaux et études réalisés : Diagnostic, extensions, réhabilitation à Paillet

Travaux prévus : Réhabilitation station de Paillet, sectorisation, extensions

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 97,2 % physicochimique L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2018 les résultats sont les suivants :

	Nombre d'analyses			Conformité					
Paramètres	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	%
Bactériologiques	20	9	5	34	20	9	5	34	100,0%
Physico-chimique	20	11	5	36	20	10	5	35	97,2%
TOTAL	40	20	10	70	40	19	10	69	98,6%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes sauf une mesure de nitrites en sortie de la déferrisation de Paillet.

De nombreuses analyses supplémentaires ont été réalisées pour réduire la teneur en nickel et en plomb sur le branchements de l'école de Tabanac, dont un branchement illicite d'un puits. Après correction, les dernières mesures ne font plus état de plomb, de nickel ou de zinc sur ce secteur.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 95 sur un total possible de 120 (98 en 2016). Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans est de 0,95 %, en augmentation par rapport à 2017 (0,67%) en raison des travaux réalisés cette année.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **60** % correspondant à une sectorisation existante et fonctionnelle mais qui ne donne pas 90 % des valeurs 90 % du temps. Ce chiffre est le meilleurs depuis la mise en place de la sectorisation (40 % en 2017).

III.2.2 - Volumes produits et consommés

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2018 représente 348 409 m³ pour 564 588 m³ produits (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 6 317 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 12 144 m³ consommé pour le service (dont purges), on arrive à 366 870 m³ consommé autorisé et 205 593 m³ de pertes.

Il faut cependant encore cette année rester prudent avec ces chiffres car il semblerait qu'il y a certaines valeurs erronées. Il y a aussi une augmentation forte et non expliquée des volumes de service, ce qui peut fausser les calculs (passage de 2 000 à 12 000 m³ des volumes de services).

Une bonne connaissance du réseau

Un indice de sectorisation qui s'améliore

Pour 2018, une

estimée de

distribution totale

564 588 m³, dont 348 409 m³ mesurés au compteur des abonnés. On obtient les valeurs suivantes :

	2015	2016	2017	2018
Volume mis en distribution	520 338 m3	479 468 m3	512 912 m3	581 644 m3
Volume consommé autorisé	295 791 m3	291 507 m3	378 188 m3	376 051 m3
Volume total vendu	274 162 m3	269 937 m3	372 158 m3	357 590 m3
Nombre d'abonnés	3 152	3 209	3 214	3 250
Consommation moyenne par abonné	87 m3/an	84 m3/an	116 m3/an	110 m3/an
Pertes et non comptabilisés	246 176 m3/an	209 531 m3/an	140 754 m3/an	224 054 m3/an
Pertes et non comptabilisés	674 m3/j	574 m3/j	386 m3/j	614 m3/j

III.2.3 - Rendement du réseau

L'imprécision sur les chiffres conduit à des interprétation différente :

Avec 564 588 m³ mis en distribution et 376 051 m³ comptabilisés dont 357 590 m³ pour les abonnés , le rendement primaire du réseau est de 61,5% et le rendement hydraulique est de 67,4 %. Cependant, si on considère que le chiffre de nettoyage des réseaux (9 500 m³ en 2018 pour 2 000 m³ en 2017) est erroné, on n'arrive qu'à un rendement de 65,8 %.

On constate donc une baisse importante des rendements et une augmentation importantes des fuites qui passent de 134 724 m³ en 2017 à 205 593 m³ en 2018.

Les méthodes de calcul du RAD ne sont pas correctes car elles utilisent un mélange des chiffres sur la relève et sur l'année pour aboutir à un rendement de 68,5 %.

L		E	
r	•	E	

Avec des

chiffres, des

une forte

fuites

imprécision sur les

valeurs en baisse du rendement et

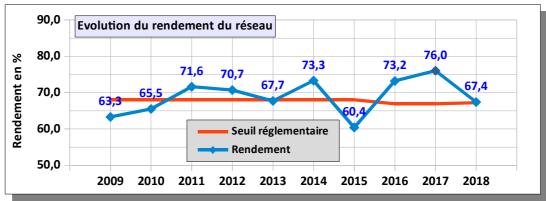
augmentation des

	Données sur	année civile	
	2017	2018	Evolution
Volume produit	561 471 m3/an	649 410 m3/an	15,66%
Vente à Haux	48 559 m3/an	61 434 m3/an	26,51%
Volume vendu aux abonnés	372 158 m3/an	357 590 m3/an	-3,91%
Vol. service et non compté	6 030 m3/an	18 461 m3/an	206,15%
Volume annuel autorisé	378 188 m3/an	376 051 m3/an	-0,57%
Remise sur fuites	1 487 m3/an	19 699 m3/an	1224,75%
Rendement net	76,0%	67,4%	-11,37%
Volume des pertes	134 724 m3/an	205 593 m3/an	52,60%
Volume non compté	140 754 m3/an	224 054 m3/an	59,18%
Longueur du réseau	104 km	106 km	2,02%
Indice linéaire des pertes	3,56 m3/j/km	5,32 m3/j/km	49,58%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	

Si on considère que les valeurs sur les volumes consommés par le service sont trop importants et devraient se limiter à la valeur de 2017, soit 2 000 m³ environ, le rendement passe à 65,8 %, soit en dessous du seuil réglementaire.

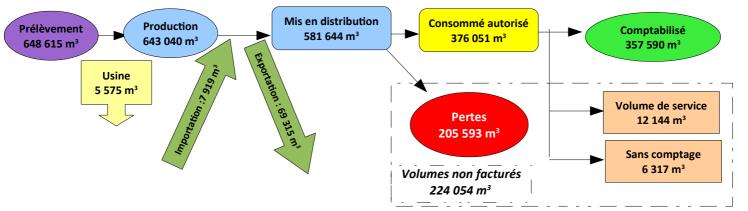
Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue en 2017de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) en 2015 mais revient audessus en 2017 et se rapproche à nouveau en 2018, voir passe dessous selon l'interprétation des chiffres fournis.

Un rendement qui se dégrade



Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est provisoire.

Le graphe suivant synthétise les différents volumes.



III.2.4 - Fuites

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites. On constate un maintien des valeurs des années précédentes pour la réparation des fuites par le délégataire :

Une stabilisation
des fuites réparées
et une forte
augmentation du
linéaire de
recherche des
fuites par
l'exploitant

Prestation	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Réparations fuites en réseau	66	45	45	46	49	7%
Réparations fuites branchement	121	68	65	61	50	-18%
Total réparation de fuites	193	113	110	107	99	-7%
Linéaire recherche de fuite	1 100	4 250	1 200	775	10 925	1310%

Ce tableau montre une diminution importante des fuites avec une stabilisation depuis 2015.

III.2.5 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder **l'indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de 5,32 m³/jour/km (3,56 en 2017), ce qui est moyen pour un réseau rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2012.

L'évolution de cet indice (corrigé) sur les dernières années est le suivant :

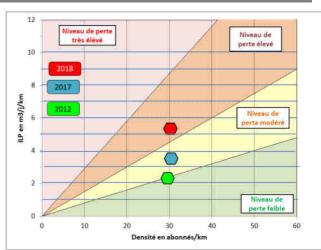


Un indice de perte linéaire moyen avec des pertes élevées

On constate pour l'année 2017 cet indice atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes modérées selon le SAGE Nappes Profondes. En 2018, il se situe dans la zone des pertes élevée.

Il est indispensable de mettre en application les données de la sectorisation pour améliorer ces résultats.

La seule fuite important indiquée en mai 2018 sur le secteur de la Ruasse ne peut pas expliquer ces mauvais résultats



III.2.6 - Indices concernant le service

Le rapport de l'exploitant ne permet pas de faire un point sur toutes les interventions en réseau.

L'exploitant indique 9 coupures d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **2,77 pour 1 000 abonnés**. Ce résultat est meilleur que 2017 (5,60) mais moins bon que 2016 (1,6)

fonctionnement du service avec des réclamations en hausse

Un

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On retiendra qu'en 2018, 63 clients ont déposé une réclamation par écrit, ce qui conduit à **un taux de réclamation de 19,4 pour 1 000** abonnés. Ce taux est en augmentation forte par rapport à 2016 (taux de 7,8) et à 2017 (taux de 16,8).

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 48 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 79 branchements ont été ouverts par l'exploitant sur l'année 2018.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins. La dernière modification date de la délibération du 19 décembre 2016.

Une augmentation de 0,01 €/m³ par an depuis 2017

Deux factures par

an pour le service

compteurs en août

Une relève des

de l'eau

Pour les années 2016 à 2018, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2018	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Variation 2018/2019 en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3500 €/m3	0,3600 €/m3	0,3700 €/m3	2,78%	0,0100 €/m3

On constate donc que le Syndicat n'a pas modifié son prix de l'eau pour la part fixe mais que la part variable augmente d'environ 3 % chaque année depuis 2013. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

Une augmentation
de la part de
l'exploitant en
conséquence de
l'application
contractuelle de la
revalorisation du
contrat

Des redevances

l'Agence de l'Eau

qui se stabilisent

lutte contre la

pollution de

2018	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Variation	2018/2019
Abonnement				En %	En valeur
Ø 15	15,46 €/an	15,53 €/an	15,79 €/an	1,67%	0,26 €
Ø 20	20,61 €/an	20,70 €/an	21,05 €/an	1,67%	0,35 €
Ø 25 et 40	30,91 €/an	31,05 €/an	31,57 €/an	1,67%	0,52 €
Ø > 40	103,04 €/an	103,51 €/an	105,24 €/an	1,67%	1,73 €
Consommation					
0 à 60 m3	0,5150 €/m3	0,5180 €/m3	0,5260 €/m3	1,54%	0,008 €
61 à 100 m3	0,7210 €/m3	0,7250 €/m3	0,7370 €/m3	1,66%	0,012 €

Le prix de 2019 ne tient pas compte de l'avenant.

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5** %.

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passé de 0,1116 en 2014 à 0,170 en 2015 et 2016. La valeur de 12017 à 2019 est de 0,1620

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle se stabilise depuis 2018 à la valeur de 0,330 €/m³..

2018	Prix au 1er janvier 2017	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Variation 2018/2019 en %	Variation en valeur
Préservation	0,1620 €/m3	0,1620 €/m3	0,1620 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3
Pollution	0,3200 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc une faible augmentation en valeur des taxes de l'Agence de l'Eau.

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

Composant d'une facture de 120 m³/an



On constate que la part de l'Agence de l'Eau est presque aussi élevée que la part du Syndicat.

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (nota : le prix de 2019 ne tient pas compte de l'avenant intervenu après le 1er janvier) :

2018	Année 2017 Année 2018		Année 2019	Variation en % 2018/2017	Variation en % 2018/2019									
	Part collectivité													
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%									
Consommation	0,3600 €/m3	0,3675 €/m3	0,3700 €/m3	2,08%	0,68%									
		Part ex	ploitant											
Abonnement	15,43 €/an	15,53 €/an	15,79 €/an	0,65%	1,67%									
Consommation														
0 à 60 m³	0,515 €/m3	0,518 €/m3	0,526 €/m3	0,58%	1,54%									
60 à 100 m³	0,721 €/m3	0,725 €/m3	0,737 €/m3	0,55%	1,66%									
> 100 m ³	0,927 €/m3	0,932 €/m3	0,947 €/m3	0,54%	1,61%									
		Taxes et i	redevances											
TVA	5,50%	5,50%	5,50%											
Préservation	0,1620 €/m3	0,1620 €/m3	0,1620 €/m3	0,00%	0,00%									
Pollution	0,3200 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	3,13%	0,00%									

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³:

Facture type pour une consommation de 120 m3/an (Année 2019)

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global en 2017 de 226,56 €, soit un prix moyen de 1,89 €/m³.

En 2018, la facture passe à 229,35 €, soit un prix moyen de 1,91 €/m³.

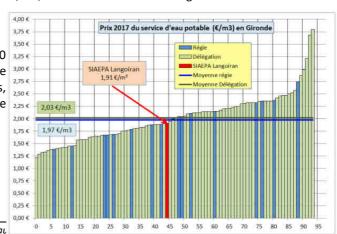
En 2019, avant l'effet de l'avenant, le montant total est de 231,72 €, soit 1,927 €/m3

	Prix janvier 2018	Prix janvier 2019	Variation en %	Montant en €/m³							
Part collectivité											
Abonnement	20,00 €	20,00 €	/	0,17 €							
Consommation	44,10 €	44,40 €	0,68%	0,37 €							
	Part ex	ploitant									
Abonnement	15,53 €	15,79 €	1,67%	0,13 €							
Consommation	78,72 €	79,98 €	1,60%	0,67 €							
Sous total hors taxes	158,35 €	160,17 €	1,15%	1,33 €							
	Taxes et	redevances									
Redevance Préservation	19,44 €	19,44 €	0,00%	0,16 €							
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €							
Sous total redevances	59,04 €	59,04 €	0,00%	0,49 €							
	TC	TAL									
TOTAL Eau hors TVA	217,39 €	219,21 €	0,84%	1,83 €							
TVA à 5,5%	11,96 €	12,06 €	0,84%	0,10 €							
TOTAL TTC	229,35 €	231,27 €	0,84%	1,927 €							

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m3/an est de 1,93 €/m3 TTC (1,33 €/m3 HT), soit un total TTC de 231,27 €/an (Année 2019)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,3 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Pa rapport aux données 2017, le prix de 120 m³ d'eau potable, soit 1,91 €/m³, classe le SIAEPA de Langoiran en 44ème sur 93 services, légèrement en-dessous de la moyenne de 2,03 €/m³.



ICARE – Septembre 2019

Service Eau

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2017 du service d'eau potable peuvent être estimée dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Une recettes de la collectivités amputées de la vente d'eau à Haux

2018	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 2	50	
Volume vendu	328 71	.0 m3	
Prix abonnement	20,00 €/an	15,79 €/an	
Prix au m3	0,3600 €/m3	0,6665 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	65 000,00 €	51 317,50 €	116 317,50 €
Consommation	118 335,60 €	219 085,22 €	337 420,82 €
Total théorique	183 335,60 €	270 402,72 €	453 738,32 €
CARE 2018	210 873,00 €	314 561,00 €	525 434,00 €
Rappel CARE 2017	135 628,00 €	316 138,00 €	451 766,00 €
Différence	75 245,00 €	-1 577,00 €	73 668,00 €

<u>Nota</u>: Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

Les reversement indiqués au CARE sont en forte augmentation mais le CA du Syndicat ne fait état d'un reversement de seulement 170 000 €.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

Un compte administratif juste équilibré grâce au report des années précédentes mais peu de marge de trésorerie

2018		Investissement	Exploitation	TOTAL
	Dépenses	311 236,83 €	169 439,35 €	480 676,18 €
Résultat exercice 2018	Recettes	306 008,29 €	235 941,58 €	541 949,87 €
	Balance	-5 228,54 €	66 502,23 €	61 273,69 €
Report exercice 2017		99 799,73 €	68 241,65 €	168 041,38 €
Résultat cumulé au 31,	/12/2018	94 571,19 €	134 743,88 €	229 315,07 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		173 412,00 €		173 412,00 €
Clôture exercice 2018		-78 840,81 €	134 743,88 €	55 903,07 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2018, on obtient les données suivantes :

Un service dont la dette par abonné reste élevée et qui diminue peu

Année	2017	2018	Variation
Encours de la dette	914 227,86 €	855 557,45 €	-58 670,41 €
Remboursement annuel	142 302,84 €	142 302,84 €	0,00 €
dont capital	108 209,24 €	111 170,41 €	2 961,17 €
dont intérêts	34 093,60 €	31 132,43 €	-2 961,17 €
Nombre d'abonnés	3 214	3 250	36
Dette par abonnés	284,45 €	263,25 €	-21,20 €
Remboursement annuel par abonné	44,28 €	43,79 €	-0,49 €

En 2013, la reprise des emprunts de Paillet et Villenave de Rions conduit à une augmentation des charges de près de 52 000 €, soit presque le doublement des emprunts en cours. L'arrivée des nouveaux abonnés ne compense pas cette augmentation puisque la charge par abonné passe de 24 €/an à 35 €/an soit +48 %.

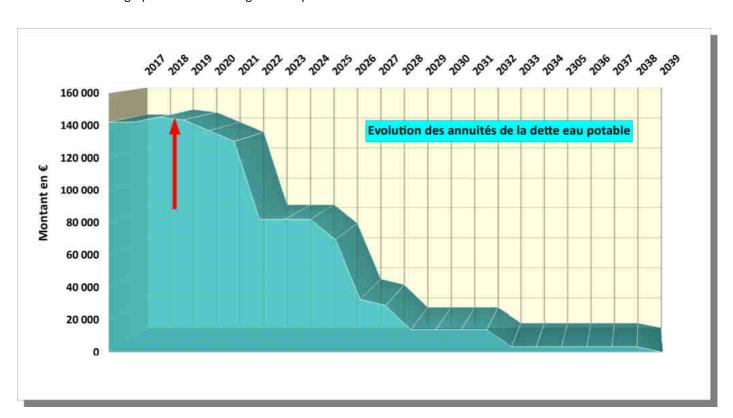
Une diminution sensible de la charge à partir de 2022 En 2016, le Syndicat a négocié des emprunts respectivement de 68 000 et 70 000 € pour la clôture du forage de Paillet et une extension sur Le Tourne. En 2018, il est décidé un nouvel emprunt de 52 500 € La charge financière remonte donc jusqu'en 2017 puis se stabilise à environ 145 000 € pour ne descendre que fortement qu'après 2022 où elle sera de 82 000 €. Après un nouveau pallier, la dette chute fortement entre 2026 et 2029 où il ne restera plus que 13 750 €/an de charges puis après 2033, seulement 3 200 €.

La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est que de 5 ans.

Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.

N°	Année	Libellé	Prête	Durée	Taux	Durée	Date fin	Montant initial	Montant restant	Anr	Annuité de l'année 2018	
.,	début	Libelie	ur	Darce	ruux	restante	Dute IIII	Wiontant miliar	dû	Capital	Intérêts	Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	4	2022	88 118,78 €	39 776,82 €	8 934,26 €	2 109,19 €	11 043,45 €
2	2012	Villenave	CA	10 ans	4,35%	4	2022	143 043,63 €	64 603,26 €	14 503,47 €	3 441,14 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	10	2028	167 000,00 €	121 851,50 €	9 753,32 €	5 277,35 €	15 030,67 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	3,29%	3	2021	28 000,00 €	11 357,78 €	3 547,34 €	490,38 €	4 037,72 €
5	2013	Diag	CA	6 ans	3,04%	1	2019	10 000,00 €	1 793,90 €	1 740,96 €	107,46 €	1 848,42 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	4	2022	120 000,00 €	53 070,93 €	11 940,71 €	2 769,50 €	14 710,21 €
7	2017		CA	15 ans	2,12%	14	2032	68 000,00 €	59 838,51 €	3 963,75 €	1 352,61 €	5 316,36 €
8	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	8	2026	124 079,52 €	78 890,23 €	8 269,83 €	3 399,24 €	11 669,07 €
9	2018		CE	20 ans	1,90%	20	2038	52 500,00 €	52 500,00 €			
10	2011	Aunis	CE	10 ans	3,79%	3	2021	20 682,00 €	6 979,83 €	2 158,79 €	346,35 €	2 505,14 €
11	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	8	2026	126 000,00 €	88 792,84 €	9 503,55 €	3 381,40 €	12 884,95 €
12	2017		CE	15 ans	1,56%	14	2032	70 000,00 €	61 105,72 €	4 210,67 €	1 018,94 €	5 229,61 €
13	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	9	2027	50 000,00 €	27 150,44 €	2 388,20 €	1 370,59 €	3 758,79 €
14	2002	Chat. Eau	CLF	20 ans	4,51%	4	2022	67 268,00 €	17 726,00 €	3 963,94 €	978,22 €	4 942,16 €
15	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	7	2025	114 800,00 €	48 084,81 €	5 962,47 €	1 913,27 €	7 875,74 €
16	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	7	2025	63 767,00 €	26 656,19 €	3 315,92 €	1 037,04 €	4 352,96 €
17	2010	Tuilerie	CE	10 ans	3,22%	2	2020	55 000,00 €	12 410,68 €	5 908,75 €	606,37 €	6 515,12 €
18	2016		CM	10 ans	1,63%	8	2026	35 750,00 €	25 625,11 €	3 429,68 €	473,59 €	3 903,27 €
19	2016		CM	10 ans	1,63%	8	2026	80 000,00 €	57 342,90 €	7 674,80 €	1 059,79 €	8 734,59 €
TOTAI	L GÉNÉRA	Ĺ	•					1 484 008,93 €	855 557,45 €	111 170,41 €	31 132,43 €	142 302,84 €

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2015 à 2018.



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2017	2018		Valeur ONEMA 2017
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	97,8
P102.1	Conformité physico-chimique	%	98,1	97,2		97,4
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	98	95	-	94,5
P104.3	Rendement du réseau	%	76,0	67,4		77,1
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m³/km/j	3,72	5,80		2,42
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	3,56	5,32		2,16
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,67	0,95	/	0,65
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	70,5
P109.0	Montant abandon de créance	€/m³	0	0,0015	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	5,6	2,77	+	2,78
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	-	97,0
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	NC	5	+	2,2
P154.0	Taux d'impayés	%	NC	2,38		2,23
P155.1	Taux de réclamations	%	16,8	19,4		3,1
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	7 030	7 017	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (année n+1)	€/an	1,91	1,93	-	2,26
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	40%	60%	++	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques et 97,2 % en physico-chimique à cause d'une seule mesure sur les nitrites en sortie de la station de Paillet
- Une bonne connaissance du réseau avec un indice patrimonial proche du maximum;
- Une dégradation sensible du rendement et des indices linéaires avec des imprécisions sur les calculs. Le rendement se rapproche du seuil réglementaire pouvant déclencher des pénalités;
- Un taux d'interruption non programmé fort mais qui baisse
- Une augmentation du taux de renouvellement avec les travaux de renouvellement des conduites
- Un taux de réclamation qui se maintient à des niveaux élevés ;
- Des taux d'impayés proche de la moyenne nationale
- Un indice d'avancement de la sectorisation qui progresse sans atteindre le maximal

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale et que le rendement diminue avec une forte augmentation des pertes.

Pour l'aspect financier, le syndicat se classe légèrement en dessous de la moyenne des tarifs en Gironde et des tarifs nationaux :

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : LANGOIRAN

Synthèse de l'année 2018

0023

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compre les résultats des 20 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles malyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélèrer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires,



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne; ni clapet). L'eau distribuée sur le syndicat de Langoiran provient du forage profond Bourg captant l'Eocène. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans la station de production Bourg. L'eau traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestine sur Garonne et Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 1,30 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 31,30 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L

Valeur moyenne relevée : 1,25 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pus excèder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révété une eau conforme aux limites de qualité

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.campotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 0557014544 - Télécopie : 0559145111 - Mail : nrs-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VILLENAVE-DE-RIONS

Synthèse de l'année 2018

0023 000430

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 analyses bactériologiques et 5 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions provient du forage profond Château d'eau captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'enn avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à

réserver aux eaux chaudes sanitaires



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 34,45 °F,

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L

Valeur moyenne relevée : 0,28 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 μg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysès lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponible es en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 0557014544 — Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : PAILLET

Synthèse de l'année 2018

0023

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 analyses bactériologiques et 11 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées. L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet provient du forage profond Lasserre captant la nappe de l'Eocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration à la station de production Lasserre. La station de déferrisation n'est pas en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voir dangereux. Mal réglés ils peuvent accélèrer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des caux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité règlementaire. Valeur maximale relevée : 0,30 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français Eau très calcaire. Dureté moyenne : 34,50 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,30 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excèder 0,1 µg/l par molécules individualisées. La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE: 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE: 90,9% des échantillons analysés lors du contrôle sariitaire ont révêté une eau conforme aux limites de qualité. Il a été enregistré en départ distribution de la station Lasserre un dépassement pour le paramètre nitrites (0,42 mg/L pour une limite de qualité fixée à 0,1 mg/L), non confirmé sur le prélèvement ultérieur.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 0557014544 - Téléphone : 0559145111 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr

- SI_EPDT4-Indicateurs SP_ Synthese par UGE (aep prv ali) 2018.rep - Edition du 05 févr. 2019



UGE: 0023 SYNDICAT LANGOIRAN

OBJET: Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code	Nom du captage	Debit	Perim. protect Code	Etal proc Code	Délib Date	Avis geologue Date	Recey Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1056	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	199	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	12	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
	Indice consolidé /UGE								80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation			Paramétres mic	crebiologiques Paramétres ph		hysion-chimiques	
Code	Libellé	Тур	Pop / Debit (1)	Nombre total de prélévements	Nombre de prélévements non conformes	Nombre total de prolévements	Nombre de prélévements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1056	5		5	
033000678	LASSERRE	TTP	199	2		5 3	-1
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	12	2		2	
033000412	PAILLET	UDI	1158	7		8	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	283	3		3	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5511	15		15	
		Total		34		36	1
	Taux d	e conformité		100,	0 %	97	,2 %

⁽¹⁾ Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : SIAEPA de Langoiran

Service: Eau potable Exercice: 2018

Nombre d'abonnés : 3 250 dont domestiques : 3 166 Population : 7 017 Ration ab/hab : 2,22

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	Pa	ramètres bactériolog	Paramèt	tres physico-chimique		
	Nombre	Confor	mité	Nombre	Conf	ormité
	d'analyse	Nombre	%	d'analyse	Nombre	%
Exploitant	24	24	100%	8	8	100%
ARS	34	34	100%	36	35	97,2%
TOTAL	58	58	100%	44	43	97,7%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 1 Nitrites et fer en sortie de deferisation de Paillet

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Plomb sur bcht Ecole de Langoiran

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2017 : 100 %)
Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 97,2 % (rappel 2017 : 98,1 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 99,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

A - Plan des réseaux

Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour Matériaux et diamètre connus (% de connus) Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux Documents sur autres interventions : purge, renouvellement Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points Réponse		ponse	Total
Folits	Oui	Non	Total
10	Χ		10
5	Χ		5
	TOTAL A		15
10	Χ		10
0 à 5	1	00%	5
0 à 15	100%		15
	TOTAL A+B		45
10	Х		10
10	Χ		10
10		Х	
10	Χ		10
10	Χ		10
10	Χ		10
10		Х	
5		Х	
		TOTAL	95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2017 était de : 95 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<u>Valeur des indices</u> 0% : aucune action 60% : Arrêté préfectoral

20% : Etudes en cours80% : Servitude et travaux terminés40% : Avis de l'hydrogéologue100% : Suivi après établissement complet

50% : Dossier déposé en Préfecture

Nom ressource	Туре	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	509 559 m3/an	1247	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	113 912 m3/an	141	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	25 144 m3/an	57	80%

	2018	2017
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS sur les débits théoriques:

80,0%

2018

2017

4 - Rendement du réseau de distribution

Volume annuel prélevé (année	civile):	648 615	m³/an	586 560	10,6%
Volume pour usage des stations	; :	5 575	m³/an	25 089	-77,8%
Volume annuel produit (an	née civile) :	643 040	m³/an	561 471	14,5%
Volume annuel produit (re	lève) :	619 652	m³/an	531 515	16,6%
Volume annuel acheté :	7 919	6 370	m³/an	0	
Volume annuel exporté :	69 315	61 434	m³/an	48 559	26,5%
Total volume mis en distrib	ution (relève):	564 588	m³/an	482 956	16,9%
Total volume sur année civil	e:	581 644	m³/an	512 912	13,4%
Volume comptabilisé sur relève	:	348 409	m³/an	254 596	36,8%
Volume comptabilisé sur 12 mo	is:	357 590	m³/an	372 158	-3,9%
Volume consommé non compté	:	6 317	m³/an	4 000	57,9%
Volume consommé pour le serv	ice :	12 144	m³/an	2 030	498,2%
Volume consommé autorise	é sur exercice :	366 870	m³/an	260 626	40,8%
Total volume consommé au	ıtorisé 365j :	376 051	m³/an	378 188	-0,6%
Volume vendu (après régularisation	n des dégrèvements) :	328 710	m³/an	253 109	29,9%
	Pertes sur année :	205 593 m3	-	134 724	52,6%

Remise de fuites : 19 699 m3 1 487 1224,7%

		2018	2017
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume n	nis en distribution	61,5%	72,6%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compt	é)/ Volume distribué	73,1%	82,8%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en	vente) / (Vol. mis en distribution + achat)		76,0%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 67,2%	Oui	Oui

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau : 105,90 km

Volume journalier non compté : $613.8 \text{ m}^3/\text{jour}$ soit : $224 054 \text{ m}^3/\text{an}$ Volume journalier de perte : $563.3 \text{ m}^3/\text{jour}$ soit : $205 593 \text{ m}^3/\text{an}$

	2018	2017	2 016	2015	2014	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,927	0,605	3,200	0,283	0,000	5,015
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,927	0,605	3,200	0,283	0,000	5,015

	2018	2017
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	5,80	3,72
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	5,32	3,56
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	10,92	8,11
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0.95%	0,67%

Nota: Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

<u>6 - Indices liés au fonctionnement du service</u>

		2017
3 250	abonnés	3 214
63	réclamations	54
79	ouverture	169
1	jours	1
0	Non respect	0
9		18
	63 79 1 0	63 réclamations79 ouverture1 jours0 Non respect

	2018	2017
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	19,38	16,80
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	2,77	5,60
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

2017

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :3 250Consommation :0,3600 €/m3Montant abonnement :20,00 €/anVolume vendu :328 710 m3

Recettes 2018		Dépenses	Dépenses 2018	
Vente d'eau :	170 002,12 €	Frais généraux :	11 110,88 €	
Produits financiers :	17 434,86 €	Charge du personnel :	17 043,20 €	
Subventions d'exploitation :	30 840,90 €	Intérêts de la dette :	27 908,80 €	
Recettes d'investissement:	175 579,93 €	Capital de la dette :	111 170,41 €	
Report année 2017 :	168 041,38 €	Immobilisation:	156 345,19 €	
Divers :		Divers :	9 005,64 €	
TOTAL Recettes :	561 899,19 €	TOTAL Dépenses :	332 584,12 €	

Bilan : 229 315,07 € Reste à réaliser : 173 412,00 €

Clôture 2018 : 55 903,07 €

Nota: Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2018	2 017	Variation		
	2018	2 017	en valeur	en %	
Encours de la dette	855 557,45 €	914 227,86 €	-58 670,41 €	-6,4%	
Recettes totales	393 857,81 €	231 008,78 €	162 849,03 €	70,5%	
Dépenses totales	332 584,12 €	334 139,04 €	-1 554,92 €	-0,5%	
Capital remboursé	111 170,41 €	108 209,24 €	2 961,17 €	2,7%	
Amortissements	104 371,00 €	43 231,00 €	61 140,00 €	141,4%	
			_		

Montant des factures impayées (Eau + Asst) :	4 656,00 €	/		2017	32 078,00 €
Montant des abandons de créances :	495,35€	9 dossiers	328 710 m3	/	/
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	19 699 m3	24 dossiers		/	/

	2018	2017
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	172 444 €	5 079 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	5,0 ans	/
Taux d'impayés	2,38%	/

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

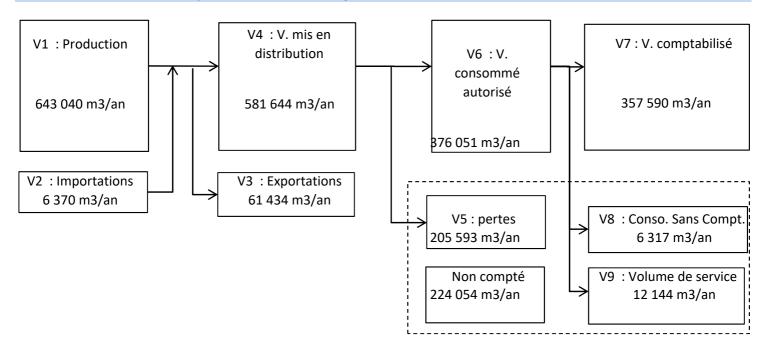
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descri		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,22 habitant / abonné	7 017
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,93 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de per		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	97,2%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,80 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,32 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé		Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		0,95%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	n = 9	0,0015 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service		2,77 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements		100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette		5,0 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente		2,38%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)		19,38
C - Indicateurs CLE Gironde			
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation		60%

NC: Non calculé car données indisponibles

: obligatoire si CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007







Édition 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour Garonne était de 3,96 (ETTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- ·la contribution aux autres nes publics (VNF)
- laTVA



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recattes fiscales environnementales pierçues auprès des unagers (consommataurs, activités économiques) en applications des piencipes de prévention et de enjanation des dominages l' l'eméronnement (lui sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

a majeure partie des redevances est perçue via la facture d'éau payée par les bonnes domestiques aux services des eaux (mainles ou syndicats d'eau ou l'eura Mégapaires, Chaque habitant contribue ainsi fault/ducellement à cette action au invice de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

The state of the second property of the second public of the second publ

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- En 2018, environ 150 ME d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :
- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriet. En effet, 18 ME d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permetts : + La réduction des rejets de plus de 165 tunnes annuelles de DCO (demande chunique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par Tagence de l'eau ont porté sur des masses d'asu en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées.

- Des travaux ont été engagés sur 97 captagés d'eau potable, 56 unités de distribution non conformes ont été supprimées, A notre également les aides sur les plans d'action territoriaux

pour 616 exploitations. 5 M& d'aide dans le cadre d'Ecophyto II 123 M& pour l'acquisition de matériel innoyant ou de substitution et 2,7 M& pour les « groupes 30 000 » et démarches colectivest, Le bassi compte III captages prioritaines identifiés en 2016 dans le SDMSE (sur les 1000 identifiés actsellement sur l'ensemble du territoire fingnai) : une, démarche de reconquée de la qualité de l'éau brute est engagée sur fous les captages qui le nitrécssitaient une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà Tobjet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau. POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 ME d'aides ont été consacrés à la protection des milleux aquatiques, ainsi : - Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,

Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en viue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des

Plus de 37 ME ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment : Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB

A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussifes comme la protection des captages ainsi que l'aide à la convenion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Pour reconquérir le bin état des éaux demandé par le Schénia Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Codin: sur l'Éaux —, les agences de l'éau recherchent la mellieure efficacité environnementale;

- en privilègiant l'action préventitée.

 en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques.

 en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les
- territoires de reux. » en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mèse en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'éau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regruppent 1700 collaborateurs et ont pour minision de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à profègie les résisources en eau et les milleux aquatiques.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?





70,80 €



0,10 €



13,80€











Redevances

Qui pale quoi à l'agence de l'eau en 2018 7 ...

LES AIDES DE L'AGENCE*









5,20 €













Aides

Comment se répartissant les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

rèsé par l'État, le finance

2 Appart enough major on its point in qualities continguish to found in Familianness of accommodate a state of a part of the continue and a state of the continue and a st

L'agence de l'eau Adour-Garonne Le bassin Adour Garonne couvre les bass vernants des cours d'eau qui, dépuis les Charrines, le Massil Circital et les Pyrérs récouleirs ven l'Adardique (115 000 lun', soit 1/5c du territore national).

90 rue du l'érêtre CS 67801 31078 Toulques cedes 4

HH. 0561.363238 Fax 0561363728





Il compse 120,000 km de cours d'ea d'importantes ressources souterrair et un littoral d'environ 6,30 km. Sur ses 6800000 hubitaines, 30 % viverit en habitat opere.

C'est un hessin essensellement ruial : sur les quelque 7000 communes, 35 comptent plus de 20,000 habitants, ces derreitres ressemblant 28 % de la population.





La qualité des rivières sur smartphone et tablette

es les données sur la qualité des eaux des rivièr : poissons qui les peupient, peuvent être consu is un smartphone et une tablette sur le terrain.





